

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 2008-4-3-3  
Séance du vendredi 4 avril 2008

### Routes Départementales Programmes N° A012 - A032 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation des montants par millésime aux programmes n° A012 - A032 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A012	2008	0 €	12 284 €	12 284 €
A032	2006	5 843 950 €	8 510 €	5 852 460 €
A032	2008	335 200 €	581 964 €	917 164 €

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH